

Vendredi de la 10ème semaine du Temps Ordinaire

Mt 5, 27-32

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu

En ce temps-là,
Jésus disait à ses disciples :
« Vous avez appris qu'il a été dit :
Tu ne commettras pas d'adultère.
Eh bien ! moi, je vous dis :
Tout homme qui regarde une femme avec convoitise
a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.
Si ton œil droit entraîne ta chute,
arrache-le et jette-le loin de toi,
car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres
que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne.
Et si ta main droite entraîne ta chute,
coupe-la et jette-la loin de toi,
car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres
que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne.

Il a été dit également :
Si quelqu'un renvoie sa femme,
qu'il lui donne un acte de répudiation.
Eh bien ! moi, je vous dis :
Tout homme qui renvoie sa femme,
sauf en cas d'union illégitime,
la pousse à l'adultère ;
et si quelqu'un épouse une femme renvoyée,
il est adultère. »

Ce texte comporte deux parties : la première porte sur les racines de notre comportement dans le prolongement de ce qui précède. La seconde sur un aspect de la Loi concernant l'adultère.

L'adultère est lié à la multiplicité des désirs qui se disputent en nous. Jésus souligne que le regard ou la main, comme les sens en général, peuvent être motivés par la multiplicité des désirs (le mot convoitise, épithumia, désigne bien cette dispersion intérieure des désirs. L'épithumos, c'est ce qui est au-dessus du thymus ; le thymus, c'est le Désir-Un fondamental. En ce cas, l'adultère (étymologiquement, ad alter, ce qui nous entraîne vers un autre à l'opposé de l'unité fondamentale d'un Désir unique) trouve là un terrain favorable. Il s'agit donc de partir non pas du regard ou du geste extérieurs qui viennent troubler les désirs multiples, mais de rejoindre d'abord le Désir-fondement alimenté par la Source de la vie pour le laisser se déployer sans risque de dispersion.

Cela étant dit, au-delà de ce fondement, la loi prévoit qu'il y ait des situations de dispersion, notamment dans la vie des couples. Concernant cet aspect, Jésus insiste surtout pour que le statut des femmes soit protégé. Renvoyer trop facilement ou s'unir trop facilement à une femme qui va vers un autre homme, c'est la mettre en situation de fragilité alors que

l'homme s'arroge tous les droits en ce domaine quoiqu'il en soit par ailleurs des exigences de la Loi à son égard.

Lorsque Jésus dans l'Évangile de saint Jean est confronté à une femme adultère, il veille justement à la reconnaître dans sa profondeur et à réhabiliter en elle la source de son Désir profond, plutôt que de l'écraser sous des actes extérieurs. La Loi pour Jésus est au service de l'émergence de la vie en nous et non pas un écrasement sous le poids de pressions extérieures, uniquement de convention sociale.